

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU

Forme juridique : Société Anonyme au capital de 919.611,96 €.

Siège Social : 34, route d'Ecully, 69570 Dardilly.

542 079 124 R.C.S. Lyon. — APE 011 A.

Exercice Social : du 1er janvier au 31 décembre.

Documents comptables annuels.

A. — Comptes sociaux.

I. — Bilan au 31 décembre 2008.

(En milliers d'euros.)

Actif	31/12/2008			31/12/2007
	Brut	Amortissements	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	796		796	796
Constructions	188	184	4	8
Inst. Techn. Mat. Et outil. Industr.	3	3		
Autres	10	10		
Immobilisations financières :				
Titres de participations	50	18	32	36
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés et prêts				
	1 047	215	832	840
Actif circulant :				
Produits intermédiaires et finis				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	45	11	34	28
Autres	2 121		2 121	4 487
Valeurs mobilières de placement	20 700		20 700	22 578
Disponibilités	2		2	5
Charges constatées d'avance	2		2	2
	22 870	11	22 859	27 100
Total de l'actif			23 691	27 940

Passif	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres		
Capital social	920	920
Prime d'émission, d'apport	653	653
Ecart de réévaluation	425	425
Réserves :		
Réserve légale	92	92
Réserves réglementées		
Autres	11 105	12 465
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou (-) perte)	6 480	652
Provisions réglementées		
	19 675	15 207
Provisions pour risques et charges	974	12 627
Dettes :		
Emprunts auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 930	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48	58
Dettes fiscales et sociales	49	37
Autres dettes	14	10
Produits constatés d'avance	1	1
	3 042	106
Total du passif	23 691	27 940

II - Compte de résultat de l'exercice.

(En milliers d'euros.)

	31/12/2008	31/12/2007
Montant du chiffre d'affaires	78	61
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		5
Autres produits		
	78	66
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	-10	-6
Autres achats et charges externes	-288	-266
Impôts, taxes et versements assimilés	-5	-6
Salaires et traitements	-23	-20
Charges sociales	-8	-5
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	-4	-4
Sur actif circulant : dotations aux provisions	-4	
Autres charges	-2	-2
	-344	-309
Résultat d'exploitation	-266	-243
Produits financiers :		

Produits de participations		
Autres intérêts et produits assimilés	970	627
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	116	359
	1 086	986
Charges financières :		
Dotations aux provisions sur immobilisations financières	-4	-4
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement		-2
	-4	-6
Résultat financier	1 082	980
Résultat courant avant impôts	816	737
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion		1
Sur opérations en capital		133
Produits exceptionnels divers	4	
Reprises sur provisions et transferts de charges	974	3
	978	137
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	-634	
Sur opérations de capital		-5
Charges exceptionnelles divers	-2	
Dotations aux amortissements et provisions	-70	-217
	-706	-222
Résultat exceptionnel	272	-85
Convention avec l'Etat	8 322	
Impôts sur les bénéfices	-2 930	
Total des produits	10 464	1 189
Total des charges	-3 984	-537
Résultat net	6 480	652

III. — Projet d'affectation du résultat.

(En milliers d'euros.)

Origines :	
Résultat de l'exercice	6 480
Autres réserves	3 582
	10 062
Affectations :	
Dividendes	10 062
	10 062

IV. — Annexe aux comptes sociaux exercice 2008.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Ces comptes ont été arrêtés le 7 avril 2009 par le Conseil d'Administration.

La COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, détenue à 98,17 % par SABETON dont le siège social est à DARDILLY (69570) - 34, route d'Ecully, fait partie intégrante des comptes consolidés de cette dernière.

Faits significatifs de l'exercice.

Par arrêts en date du 7 avril et du 8 septembre 2008, la Cour Administrative d'Appel de Marseille a :

1. Rejeté la requête en appel de la Compagnie Agricole de la Crau visant à obtenir :

- la nullité de la convention signée avec l'Etat en 1940,
- le versement par l'Etat de dommages et intérêts pour non respect de ses engagements,

2. Confirmé le jugement rendu le 27 octobre 2005 par le Tribunal Administratif qui avait décidé l'annulation du titre exécutoire de 4,7 M€ émis en octobre 2000 par le Receveur Général des Finances au titre du partage du boni de liquidation,

3. Ramené de 3,1 M€ à 2,4 M€ le montant du titre exécutoire émis par le Receveur Général des Finances au titre de la participation de l'Etat aux résultats des exercices 1984 à 1999 inclus. Compte tenu du versement par la Compagnie à l'Etat de la somme de 3,1 M€ en décembre 2005, l'Etat a reversé à la Compagnie, en janvier 2009, la somme de 0,7 M€.

La Compagnie a, en date du 5 juin et du 14 novembre 2008, saisi le Conseil d'Etat en vue de casser et annuler les points 1 et 3 cités ci-dessus.

Règles et méthodes comptables.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général fixées par la loi du 30 avril 1983 et son décret du 29 novembre 1983, et au règlement 99-03 du CRC relatif à la réécriture du plan comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolutions réglementaires,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Compte tenu du caractère non significatif de l'activité de la société PARNY, détenue à 99,80 % par votre société, il n'a pas été établi de comptes consolidés au titre de l'exercice 2008. Au titre de cet exercice, la société n'a contrôlé, ni eu d'influence notable sur aucune autre société.

Changement de présentation. — A compter de cet exercice, et afin de donner une meilleure information financière, les conséquences comptables relatives à la convention signée avec l'Etat sont, du fait de sa nature, comptabilisées sur une ligne distincte du compte de résultat ("Convention avec l'Etat").

Méthodes comptables.

Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation en 1978.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

Constructions	20 ans
Agencements des constructions	5 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Immobilisations financières. — Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir.

Créances et dettes. — Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement. — Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription. Elles sont éventuellement dépréciées au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Les cours retenus pour procéder à cette dépréciation par comparaison avec leur valeur brute est la valeur liquidative pour les SICAV et les certificats de dépôt.

Provisions. — Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2008 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision selon la méthode rétrospective en tenant compte notamment d'un taux d'actualisation de 4,54 %, d'un taux de revalorisation de 2 % et d'un taux de charges sociales moyen de 35 %.

Notes sur le bilan et le compte de résultat.

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1. – Mouvements de l'actif immobilisé.

	31/12/2007	Augmentations	Diminutions	31/12/2008
Valeurs brutes				
Immobilisations corporelles	997			997
Immobilisations financières				
Dont titres	50			50
Dont dépôts de garantie				
Total des valeurs brutes	1.047			1.047
Amortissements et dépréciations				
Immobilisations corporelles	193	4		197
Immobilisations financières	14	4		18
Total des amortissements et dépréciations	207	8		215

Compte tenu de la situation actuelle du marché, des transactions intervenues et des discussions en cours, il a été estimé que le patrimoine immobilier de la société avait au 31 décembre 2008 une valeur de marché au moins égale à la valeur figurant au bilan.

Note 2. – Valeurs mobilières de placement.

	31/12/2007	31/12/2008
SICAV monétaires		
CIC UNION CASH	5.828	
CM CIC TRESORICIC AAM		1.300
CM CIC SECURITE		6
CM CIC GESTION 365		9
Certificats de dépôt	16.575	19.177
Parts	16	16
Intérêts à recevoir sur VMP	158	192
Total	22.577	20.700

Note 3. – Capital social.

Le capital de la société, qui s'élevait au 31 décembre 2007 à 919.611,96 € divisé en 201.228 actions d'une valeur nominale de 4,57 €, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

Note 4. – Réserve de réévaluation.

	31/12/2007	31/12/2008
Valeur brute des terrains avant réévaluation	371	371
Réserve de réévaluation	425	425
Valeur brute des terrains après réévaluation	796	796

Note 5. – Tableau des variations des capitaux propres.

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2008	15.207
Variations en cours d'exercice :	
Résultat de l'exercice	6.480
Distribution d'un dividende de 10,00 € par action	-2.012
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2008 avant affectation du résultat	19.675

Note 6. – Etat des provisions et des dépréciations.

	31/12/2007	Dotations	Reprises		31/12/2008
			Utilisées	Non utilisées	
Dépréciation des clients	7	4			11
Dépréciation des débiteurs divers	1		1		
Dépréciation des VMP					
Provisions pour risques :					
Provision sur participation de l'Etat	11.652		2.428	8.322	(1) 902
Provision dommages et intérêts versés par l'Etat	972		(2)630	(2)342	
Risques divers		70			70
Provisions pour indemnités de départ en retraite	1				1
Total des provisions et des dépréciations	12.633	74	3.059	8.664	984

(1) correspond à une provision pour risque constituée au titre de la convention signée avec l'Etat en 1940 (cf. paragraphe "Faits significatifs").

(2) la Compagnie avait intenté des actions en responsabilité contre l'Etat en vue d'obtenir réparation des préjudices qu'elle avait subis du fait du non respect par l'Etat de ses engagements et des arrêtés du Préfet des Bouches-du-Rhône refusant le droit d'exploiter à des acquéreurs avec lesquels la Compagnie avait signé des promesses de vente. Par arrêt en date du 28 avril 2008, la Cour Administrative d'Appel de Marseille a ramené à 320 K€ le montant des dommages et intérêts dus par l'Etat. Cet arrêt étant définitif, votre société a reversé à l'Etat la somme de 630 K€

Note 7. – Entreprises liées.

	Valeur brute	Dont entreprises liées	Dont hors groupe
Postes du bilan			
Immobilisations financières	50	50	
Dettes fournisseurs	48	8	40
Postes du compte de résultat			
Produits financiers	1.086		1.086
Charges financières	4	4	

Note 8. – Créances et dettes.

A. Dettes. — L'ensemble des dettes d'un montant de 3.042 K€ est exigible à moins d'un an. Ces dettes sont essentiellement constituées d'un compte courant d'impôt vis-à-vis de SABETON dans le cadre de l'intégration fiscale pour 2.930 K€, de dettes fournisseurs pour 48 K€, de dettes fiscales et sociales pour 49 K€ et d'autres dettes pour 15 K€.

B. Créances. — L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an, à l'exception des créances douteuses. Les principales créances sont :

— La somme de 667 K€, correspondant à la somme dont l'Etat est redevable à la Compagnie en exécution de l'arrêt du 8 septembre 2008 qui a ramené à 2.428 K€ le montant du titre exécutoire émis en octobre 2000 par le Receveur Général des Finances au titre de la participation de l'Etat aux résultats des exercices 1984 à 1999 inclus. L'Etat a remboursé cette somme à la Compagnie en janvier 2009,

— La somme de 1.421 K€, correspondant, en principal et intérêts, au séquestre des fonds issus des ventes intervenues sur des terres concernées par l'inscription d'hypothèque prise à la requête de Receveur Général des Finances, dont le remboursement dépend de l'issue des procédures en cours avec l'Etat.

Note 9. – Comptes de rattachement des produits et des charges.

Montant des charges à payer :	
Dettes fournisseurs	32
Dettes fiscales et sociales	5
Autres dettes	10
	47
Montant des charges constatées d'avance :	
Eléments d'exploitation	2
Produits à recevoir :	
Créances clients et comptes rattachés	1
Autres créances	3
Intérêts courus sur valeurs mobilières de placement	192
	196
Produits constatés d'avance :	
Eléments d'exploitation	1

Note 10. – Résultat exceptionnel.

	31/12/2007	31/12/2008
Produits sur cession des immobilisations corporelles	133	
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	-5	
Provision pour risques et charges exceptionnels	-217	903
Charges exceptionnelles		-634
Produits exceptionnels divers	3	5
Charges exceptionnelles diverses		-2
Résultat exceptionnel	-86	272

Note 11. – Engagements donnés.

En application de la Loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social et d'un Accord National du 2 juin 2004 sur la Formation Professionnelle en Agriculture, la société a mis en place le droit individuel à la formation (DIF). A ce titre, le nombre d'heures cumulées acquises par les salariés s'élève à 144 heures. Aucune heure n'a, au cours de l'exercice, donné lieu à demande.

Note 12. – Rémunération des membres du conseil d'administration.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 1,8 K€. Aucune autre rémunération n'a été versée aux organes de direction et aux membres du Conseil d'Administration de la société au cours de l'exercice 2008.

Note 13. – Honoraires des commissaires aux comptes.

	Mazars		Bau-Chevallier & Associates	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT				
Certification des comptes	9.900 €	100 %	6.600 €	100 %
Missions accessoires	Néant		Néant	
Conseil	Néant		Néant	
Total	9.900 €	100 %	6.600 €	100 %

Note 14. – Effectif.

La société employait, au 31 décembre 2008, une personne.

Note 15. – Intégration fiscale.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la convention de répartition de l'impôt entre la COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU et la société SABETON a une durée expirant le 31 décembre 2012.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- Les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- Les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- Les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie du groupe.

Au 31 décembre 2008, il n'existe plus de déficit fiscal reportable généré avant l'entrée de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU dans le périmètre d'intégration fiscale de SABETON.

V. — Filiales et participations au 31 décembre 2008.

(En milliers d'euros)	PARNY 34, route d'Ecully 69570 Dardilly
Capital	50
Capitaux propres autres que le capital	-18
Quote-part du capital détenue (en %)	99,80
Valeur comptable brute des titres détenus	49
Valeur comptable nette des titres détenus	32
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	
Montant cautions et avals donnés par la société	
Chiffre d'affaires du dernier exercice H.T	
Bénéfice ou perte du dernier exercice	-4
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	

0902091